



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

31 JANVIER 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	21
ABSENTS REPRESENTES :	12
VOTANTS :	33
ABSENTS :	1

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Sébastien MAUMONT

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Mourad, Mme Safia DAVID, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Michel BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Michèle HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Corinne LEGROS WATERSCHOOT, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Nathaniel GUEDZE, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT

**Absents :**

Mme Samia TABAÏ

**011/ OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AUX SEJOURS DE VACANCES POUR 2024 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE (C.A.F.77)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales.

**CONSIDÉRANT** que cette année, la CAF 77 a souhaité accompagner la ville sur l'organisation de séjours de vacances des jeunes campésiens via un cofinancement « bonus territoire séjours de vacances ». L'objectif de la CAF est de développer le nombre de journées/enfants en veillant à rendre accessibles les séjours au plus grand nombre d'enfants et de jeunes ;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de journées/enfants s'élève pour 2024 à 1035.

**CONSIDÉRANT** que le montant plafond est de 20€ par journée/enfant.

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal du 27 janvier 2025,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Corinne LEGROS WATERSCHOOT, Maire – adjoint déléguée à la vie associative, à l'animation et à la jeunesse,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement relative aux séjours de vacances pour l'année 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F.77) ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le

publié ou notifié le  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 février 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.